

extra-atmosphérique, en septembre, au Siège des Nations Unies, ce projet de résolution fut introduit à nouveau. La délégation de la République arabe unie présenta, de son côté, une proposition intitulée "Projet de code de coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Le Comité ne disposait pas du temps nécessaire pour étudier ces deux propositions, mais ma délégation a cru comprendre qu'il était d'accord pour qu'au cours de la prochaine réunion du Sous-Comité juridique, les principes devant guider l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique soient discutés. A cet égard, nous attachons une importance spéciale à la déclaration faite par le représentant des Etats-Unis devant le Comité, en septembre, et selon laquelle le Sous-Comité juridique pourrait aussi être habilité à envisager la formulation de principes généraux. Nous nous félicitons aussi d'apprendre que les Etats-Unis ont rédigé un ensemble de principes, qui seront présentés à notre Commission.

Si le Sous-Comité juridique s'est trouvé dans l'incapacité d'accomplir les progrès que l'on espérait, en ce qui concerne l'établissement des principes devant jouer pour le retour et la récupération des véhicules spatiaux et des astronautes, ainsi que pour les responsabilités des Etats ayant lancé les véhicules spatiaux en question, ce fut dans une grande mesure la faute de certaines délégations qui, aux réunions de Genève, ont présenté des propositions manifestement étrangères au mandat du Comité de l'espace extra-atmosphérique. Je veux parler des propositions intéressant les questions militaires, qui ont certes une grande importance mais qui entrent dans le contexte des négociations de Genève sur le désarmement. A titre d'exemple d'un